



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Brest, le 22 mai 2015

Motion d'actualité du VIIIe congrès de la fédération SUD éducation

Contre la répression syndicale Soutien à Jean-François Chazerans

Le 8 janvier 2015, au lendemain de la tuerie qui a eu lieu à *Charlie hebdo*, Jean-François Chazerans, professeur de philosophie à Poitiers, a, *selon le Recteur de l'Académie qui l'a sanctionné, instauré un débat portant sur l'assassinat des journalistes de Charlie hebdo, lequel a opposé violemment deux groupes d'élèves, et que durant ce débat, il a notamment devant les élèves, caractérisé les journalistes de Charlie hebdo de « crapules »*. Suite à cela, il a été suspendu 4 mois (maximum légal). Le 26 février, il a subi 8 heures de garde à vue et 5h d'interrogatoires. L'enquête administrative a infirmé les accusations portées contre lui et la plainte pénale a été classée sans suite. Il a finalement été muté d'office loin de chez lui.

Les lois sécuritaires se suivent, quelle que soit l'orientation politique du gouvernement. Ces derniers temps, ce processus d'attaque contre les libertés démocratiques est entré dans une nouvelle phase avec la loi contre l'« apologie du terrorisme » et la loi sur le « Renseignement », le « *Patriot Act* » français, actuellement en voie d'adoption. Dans l'Éducation, ce sont les mesures sécuritaires et de déformation laïque et républicaine (certaines des 11 mesures « *pour une plus grande mobilisation de l'école sur les valeurs de la République* » et la formation Magistère sur la laïcité dans le Premier degré notamment).

Après la police et la justice, c'est l'administration de l'Éducation nationale qui devient le bras armé de l'État. Elle veut censurer les pensées et mater les esprits. Jean-François Chazerans en est une victime, parmi bien d'autres : l'organisation d'un hommage national suite aux attentats a servi de prétextes à certains chefs pour faire subir des pressions à des collègues et des élèves voire les sanctionner.

Défendre notre collègue va donc au-delà de son cas personnel, il s'agit de combattre les menaces et la répression du pouvoir visant à détourner les personnels de l'EN de leur mission d'éducation et de transmission des connaissances en toute indépendance et le transformer en une « police de la pensée ». La mobilisation est pour le moment restée locale, malgré des tentatives (de SUD16 notamment) d'appeler à un élargissement national ; celle-ci doit enfin et définitivement s'amplifier et devenir nationale et dans ce cadre, Sud Education, en tant que syndicat d'émancipation, s'opposant à toute politique répressive arbitraire, doit y prendre toute sa part.

Sud Education revendique donc :

- l'annulation de la sanction et une réhabilitation claire de notre collègue.
- l'arrêt immédiat de la politique répressive, notamment en matière d'éducation.
- l'arrêt des sanctions de répression politique et hiérarchique, dans les conseils de discipline

Dans cette perspective, la fédération Sud Education, réunie en Congrès fin mai à Brest, s'engage à appeler et soutenir toute initiative allant dans le sens de ces revendications et pour commencer il :

- décide d'organiser en juin, une mobilisation nationale devant tous les rectorats de France au même moment afin que la pression ainsi exercée aboutisse à l'annulation de la sanction de JF Chazerans
- de participer à la mise en place de comités ou collectifs anti-répression, afin de réfléchir à l'élaboration d'une vraie riposte et pour être davantage réactif lorsque la répression touche quelqu'un, en lien avec la répression syndicale dans d'autres secteurs partout en France (Poste et métallurgie dans le 92 notamment)
- de construire en intersyndicale une grève nationale sur cette question, en lien avec l'adoption récente de la loi relative au Renseignement

Face à toute attaque contre nos libertés, nos droits, notre autonomie, soyons réactifs, mobilisés et solidaires !